



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

**OBJET : 02-1 - JEUNESSE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

211643

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUN 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUN 2013

Pour le Maire,  
L'Adjoint principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

La Commune d'Antibes et la Mission Locale développent de nombreuses actions pour favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des jeunes antibois.

En effet, la Mission Locale Antipolis présente 6 antennes dont celle d'Antibes ayant un rôle de repérage, d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

La politique jeunesse de la Commune s'appuie sur des actions de natures éducatives, préventives, de médiation, d'insertion sociale et professionnelle.

C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui proposé la convention jointe en annexe dont l'objet est de définir le cadre du partenariat entre la Direction Jeunesse Loisirs (DJL) de la Commune et la Mission Locale Antipolis dans le domaine de l'insertion et de l'emploi à l'égard des antibois âgés de 16 à 25 ans.

D'une durée de trois ans, elle formalise et renforce la coopération entre les deux parties afin de valoriser les actions menées, définir les moyens mis en commun et les conditions de réalisation de ces actions.

Pour mener à bien ce partenariat, les deux parties s'engagent à mettre en place une organisation et un fonctionnement permettant d'optimiser leurs missions respectives, de clarifier le rôle de chacun, de définir les attentes et objectifs à atteindre.

A cet effet, la mission locale assurera des permanences au sein de l'espace de travail mutualisé intitulé « pôle jeunesse », qui regroupera au sein du bâtiment Salusse Santoni, l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes. Ces permanences seront assurées par des conseillers en insertion sociale et professionnelle du mardi au vendredi.

Ce partenariat ne donnant pas lieu à une augmentation significative des charges pour les deux parties, la convention est conclue à titre gratuit.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Mission Locale Antipolis ainsi que tous les éventuels avenants qui pourraient s'y rapporter sans bouleverser pour autant son économie générale.

Accusé réception Sous-préfecture :  
identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.02-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2116-13 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2116-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes